

Informations aux agents de la DDTM du Gard  
HMI du 17 mai 2018



La section Snuitam de la DDTM du Gard tenait le 17 mai une réunion syndicale dans le cadre des heures mensuelles d'information (HMI) dont peuvent bénéficier les agents (art 5 du décret de 1982).

Avec l'aide de la FSU 30, nous avons fait un point sur le programme "Action publique 2022" du gouvernement, l'occasion aussi de rappeler la grève du 22 mai. 8 personnes au total étaient présentes dont des membres de la CGT locale. Parmi les sujets abordés, il y avait la réduction des effectifs (10% environ au cours des 3 dernières années), le transfert à partir de 2020 des personnels du SEA vers la Région (mesures du FEADER) ou vers l'ASP (1er pilier de la PAC), coté MTES, nous avons abordé la Loi d'orientation mobilité avec la création d'un Établissement public \_"routes nationales de France"\_ qui a terme pourrait signifier la privation du réseau, routes nationales et autoroutes, impactant les personnels des DIR, SMO,...

Aux questions posées, « à quoi servent les grèves ? », « est-ce la meilleure forme d'action ? » Nous avons rappelé par exemple que celle du 10 octobre dernier qui était unitaire et massive, avait permis, entre autres, de peser pour l'indemnité compensatrice de la CSG qui apparaît maintenant sur notre feuille de salaire dont malheureusement n'ont pas bénéficié les retraités. Pour les formes d'action, nous avons exposé qu'il était important de réfléchir sur comment s'adjoindre l'opinion public, insister sur le côté défense des valeurs qu'incarnent les services publics en termes d'égalité, d'accès aux droits, de gratuité, d'indépendance, de solidarité du modèle social public.

Texte photo

Sur la photo de gauche à droite, Alain Lloria (Snuitam 30) et Emmanuel Bois (co-secrétaire de la FSU30)

